

**DELIBERATION N° 12/2024
DU CONSEIL SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Mars à 15 H 15 ;

Les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués le 15 Mars 2024, se sont réunis à Sévérac-d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA ;

Etaient présents :

Madame Monique ALIES, Messieurs Arnaud VIALA, Christian NAUDAN, Edmond GROS, Jean-Luc CALMELLY, Clément CARLES, Aurélien MAJOREL, Jean-Marie PUEL, David ARGENTIER, Didier BASTIDE et Christian MIGNOT

ces membres ayant obtenu procuration.

Membres collège associé présents : Patrick MALLEVIALE.

Le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA a procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

OBJET : Autorisation de signature au Président – Nouvelle convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes suite au changement de siège social

- Après avoir entendu l'exposé présenté par le Président concernant les modifications des statuts et notamment par rapport au changement de siège social, le conseil doit se prononcer sur l'autorisation donnée au Président à signer une nouvelle convention avec la Préfecture pour la télétransmission électronique des actes à l'Etat.
- Et après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité des voix,
 - autorise le Président à signer la nouvelle convention.

Fait et délibéré à SEVERAC, le 27 mars 2024

Le Président



Arnaud VIALA

Sens des votes :
Nombre de délégués titulaires en exercice : 37
Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 22
Nombre de suffrages exprimés : 22
Pour : 22 Abstentions : 0 Contre : 0



Accusé de réception en préfecture
012-251201141-20240327-20240327_122024-DE
Reçu le 09/04/2024